

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 juin 2025

PUBLIE LE : 16 JUIN 2025

Délibération n°250611-7 : Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2025

PRESENTS

AIGREMONTE	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
	Arnaud PERICARD, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONTE	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
LE VESINET	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées

LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Cyril SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	11
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	10 pour le compte administratif 2024 11 pour les autres délibérations

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président ;

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le comité syndical après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif 2024 ;

VU le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 pour le budget du syndicat,

VU le budget primitif de l'exercice 2025 approuvé par délibération n° 250409-3 qui reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2024 ;

Les résultats de l'exercice 2024 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	1 482 513,34 €	
Recettes	B	1 370 241,62 €	
Déficit n-1	A'	761 097,95 €	
Résultat	C=B-A-A'	- 873 369,67 €	
RAR - Dépenses	D	635 197,37 €	
RAR - Recettes	E	618 125,00 €	
Résultat			
apres prise en compte des RAR	F=C+E-D	- 890 442,04 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	G	4 393 170,60 €	
Recettes	H	5 256 311,46 €	
Excédent n-1	I	325 631,19 €	
Excédent	J=H+I-G	1 188 772,05 €	
Affectation des excédents de fct en invst	F	890 442,04 €	R1068
Excédent fct après affectation	=I - F	298 330,01 €	R002

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ADOPTE l'affectation des résultats comptables 2024 comme suit :

- Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 873 369.67 € ;
- Report de la section de fonctionnement de 1 188 772.05 € comme suit :
 - o En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 890 442.04 € ;
 - o En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 298 330.31 €.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **16 JUIN 2025**

Transmis en préfecture et affiché le **16 JUIN 2025**

Pour Extrait Conforme



Arnaud PÉRICARD

Président du Syndicat Intercommunal

Benoît BURGAUD

Secrétaire de séance